
LA PREFETE D'EURE-ET-LOIR COMMUNIQUE

Fin de la sécheresse en Eure-et-Loir

Grâce aux pluies du mois d'octobre, les débits des cours d'eau retrouvent une situation normale. Les mesures de limitation des usages de l'eau sont ainsi levées.

L'épisode de sécheresse, installé depuis plusieurs mois prend fin grâce aux précipitations du mois d'octobre, qui se situent dans la normale de saison. La Préfecture a donc décidé de lever les mesures de limitation des usages de l'eau qui étaient en vigueur.

L'arrêté préfectoral n° DDT-SGREB-GEMAPRIN 2020-11/1 du 4 novembre 2020, levant les mesures de limitation des usages de l'eau, abroge ainsi le dernier arrêté limitant les usages de l'eau en vigueur (l'arrêté préfectoral n° DDT-SGREB-GEMAPRIN 2020-09/3 du 18 septembre 2020). Il est consultable sur le site suivant :

<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Gestion-de-l-eau-et-actualite-secheresse/Arretes-Prefectoraux>

Les usagers sont remerciés pour leur civisme et leur implication, garantissant une gestion équilibrée de la ressource en eau face à la sécheresse qui a touché l'Eure-et-Loir de juillet à fin octobre 2020. Pour autant, la gestion économe de l'eau reste une priorité, même en dehors des périodes sèches, pour préserver la ressource tout au long de l'année.

Préfecture d'Eure-et-Loir

Cabinet de la Préfète

Bureau de la Communication Interministérielle

et de la Représentation de l'État

Adresse mail : pref-communication@eure-et-loir.gouv.fr